

MARCHE AUX FROMAGES DE BOLBEC

29 JANVIER 2022

A partir de 17h30

REGLEMENT EXPOSANTS

1/ MARCHE AUX FROMAGES DE BOLBEC

Le « Marché aux Fromages » se déroulera le Samedi 29 Janvier 2022 dans la rue piétonne de Bolbec et Place Desgénétais.

Les exposants doivent prévoir leur propre matériel, stands ou tonnelles, tables et chaises. (aucun matériel ne sera prêté pour cette manifestation).

Des armoires électriques seront installées (pensez à prévoir vos rallonges électriques, touret de 50m), aucune rallonge ne sera prêtée par les services de la Ville, ni par les commerçants.

Les emplacements sont gratuits.

Les emplacements seront disponibles à partir **de 16h00 le samedi 29 Janvier 2022**

Les horaires d'ouverture du marché au public :
à partir de 17h30 (Aucun gardiennage n'est prévu).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Ne peuvent être exposants que des personnes adultes majeures.
- Aucune inscription ne sera enregistrée sur place ni au-delà de la date limite d'inscription le 9 janvier 2022
- Un numéro de téléphone portable vous est demandé afin de vous joindre en cas de nécessité.
- L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits et services acceptés par les organisateurs.
- Aucun changement d'emplacement ne sera effectué ni accepté le jour J, les exposants devront respecter leurs emplacements.
- Les doublons d'exposants seront acceptés, les exposants ne peuvent en aucun cas exiger des organisateurs qu'il n'y ait pas de doublons.
- Les exposants devront se garer sur le lieu indiqué par les organisateurs, dans le cas contraire ils en assumeront pleinement les conséquences, aucune doléance ne sera traitée à ce sujet.
- Il sera interdit de laisser stationner son véhicule dans la rue piétonne ou Place Desgénétais, sauf avec autorisation de l'organisateur.
- Aucun déplacement de véhicules ne sera toléré dans la rue piétonne et place Desgénétais pendant la durée du Marché.
- Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables du manque de fréquentation, des commerces fermés, des manifestations qui pourraient entraver le bon déroulement du « Marché aux Fromages » des conditions climatiques, de la conjoncture politique ou économique etc...
- Toute réclamation devra être formulée par écrit.

Chaque engagement est ferme et définitif.

► Il incombe aux exposants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

► Du fait de son engagement, chaque exposant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Marché aux Fromages 2022, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

► L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

LES MESURES SANITAIRES SERONT RESPECTEES ET LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AU SEIN DU MARCHÉ

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

-Madame Laëtitia **LECARPENTIER** Mairie de Bolbec au **02 32 84 51 08**
ou l.lecarpentier@bolbec.fr

Cocher la case « j'ai pris connaissance du présent règlement »

Nom :

Date :

Signature :